

G2B & ASSOCIES
4, avenue de l'Opéra
75001 PARIS

A.C.A

SARL au capital de 11 000 euros
Siège social : 8 rue Regrattier – 75004 Paris

RCS de Paris : 400 628 806

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIÉTÉ A.C.A
EN SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE

Aux associés,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même code par décision unanime des associés en date du 24 novembre 2025, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

Nous nous sommes appuyés pour effectuer notre mission sur les dossiers de l'expert-comptable de la société et sur la documentation juridique de la société.

Les derniers comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2024, ont été approuvés lors de l'assemblée générale ordinaire des associés en date du 20 mai 2025.

Une situation comptable a été établie au 31 octobre 2025.

Le chiffre d'affaires de la société A.C.A au 31 octobre 2025 s'est établi à 611 223 euros contre 730 515 euros au 31 décembre 2024.

La trésorerie est excédentaire à 71 174 euros.

Le résultat au 31 octobre 2025 ressort en déficit de – 7 802 euros contre un bénéfice de 93 441 euros au 31 décembre 2024.

Les documents comptables au 31 octobre 2025, nous confirment qu'aucun élément de nature à affecter de manière significative le montant des capitaux propres est intervenu depuis les derniers comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2024.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

La synthèse est la suivante :

- Le montant des capitaux propres à la date du 31 octobre 2025 ressort à 74 005 euros pour un capital social de 11 000 euros.

Conclusions

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Nous n'avons pas relevé d'avantage particulier.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Paris,

Le 2 décembre 2025

Le Commissaire à la transformation,

G2B & Associés

Olivier BENVAMIN

